

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège radio télévision de Québec inc.

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Animation radiophonique (NWY.17)

Juin 2013

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Animation radiophonique* (NWY.17) et de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège radio télévision de Québec inc. s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès de l'ensemble des collèges privés non subventionnés qui offrent un ou des programmes conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC). La politique s'applique au seul programme que le Collège offre.

Le rapport d'autoévaluation du Collège radio télévision de Québec a été reçu par la Commission le 19 août 2011. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 25 et 26 avril 2012¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs², des étudiants et un technicien. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège radio télévision de Québec inc. et du programme évalué, la Commission présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement. Elle porte ensuite un jugement sur le programme lui-même à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages) et la qualité de la gestion du programme. Par ailleurs, elle porte un jugement sur l'application de la PIEP selon les critères de conformité et d'efficacité. Enfin, le rapport traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme et à l'évaluation de l'application de sa PIEP. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

1. Outre le commissaire, M. John Keyes qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Jules Bélanger, directeur général du Collège CDE, M. Florian Côté, conseiller pédagogique à la retraite et M. Guy Côté, directeur des études au Collège CDI. Le comité était assisté de M^{me} Johanne Cloutier, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.

2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Fondé en 1989, le Collège radio télévision de Québec inc. (CRTQ) est un établissement d'enseignement collégial privé non subventionné situé à Québec. Depuis 1996, il offre un programme d'attestation d'études collégiales (AEC), *Animation radiophonique* (NWY.17). Ce programme a été redéfini en objectifs et standards en 2004. Une nouvelle version du programme, élaborée en 2008, est maintenant offerte au Collège. Entre l'automne 2009 et l'hiver 2012, le nombre d'étudiants inscrits au Collège, incluant les cohortes de l'automne et de l'hiver, a varié entre 26 et 30 étudiants.

Le programme *Animation radiophonique* compte 25,33 unités et comporte 780 heures de cours réparties en douze cours et deux sessions. Lors de la visite de la Commission au printemps 2012, le Collège accueillait 26 étudiants; 18 provenaient de la cohorte d'automne 2011 et les huit autres de la cohorte d'hiver 2012. Tous ces étudiants avaient fait des études postsecondaires avant de s'inscrire dans le programme. Les cours étaient alors donnés par onze chargés de cours. La direction du Collège est constituée du propriétaire et du directeur général qui assument conjointement les différentes tâches de gestion, dont la gestion pédagogique. Certaines tâches administratives, liées à la sanction des études, sont confiées au Collège Bart qui est localisé dans le même immeuble.

La version de la politique institutionnelle d'évaluation de programme (PIEP) de l'établissement, adoptée par son conseil d'administration en 2010, a été évaluée par la Commission en octobre 2010 qui l'a jugée entièrement satisfaisante.

Démarche d'évaluation du Collège

L'autoévaluation du programme *Animation radiophonique* (NWY.17) et de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation de programme (PIEP) a été réalisée entre le printemps 2010 et l'été 2011. Le Collège a respecté les objets d'évaluation demandés par la Commission et il s'est appuyé sur le mécanisme d'autoévaluation prévu à sa politique. Le Collège a mis en place un comité d'autoévaluation dont il a supervisé les travaux. Le propriétaire du Collège, un professeur, deux étudiants (un de la cohorte d'automne 2009 et un de la cohorte d'hiver 2010) et un consultant externe le composaient; à partir de la fin de l'été 2010, le comité a fonctionné en comité restreint parce que les deux étudiants avaient quitté le Collège à la fin de leurs études. Le comité a élaboré et fait adopter par la direction un devis, a évalué son programme en se basant sur les six critères demandés par la Commission et il a porté un regard critique sur l'application de sa politique selon les critères de conformité et d'efficacité. La collecte et l'analyse des données se sont échelonnées du printemps 2010 au printemps suivant. Enfin, un rapport qui présente les résultats des deux volets de sa démarche et qui inclut un plan d'action a été rédigé. Le rapport a été adopté en août 2011 par la direction du Collège.

Le devis élaboré par le Collège souligne les enjeux qui l'ont guidé dans son autoévaluation, indique la méthodologie employée et précise les responsabilités et le calendrier de réalisation. Les enjeux que s'est donnés le Collège touchent les critères de pertinence et de cohérence d'évaluation de programme, principalement l'adéquation de la formation aux exigences des employeurs et aux besoins des étudiants ainsi que l'appropriation du programme défini en objectifs et standards par les professeurs. La Commission estime que le devis a bien guidé l'autoévaluation du CRTQ.

Le Collège s'est appuyé sur des données documentaires, statistiques et perceptuelles pour effectuer l'autoévaluation de son programme. L'année scolaire 2009-2010 a servi de référence au Collège. Le comité a recueilli l'opinion des étudiants, des professeurs, d'anciens étudiants et d'employeurs. Des questionnaires ont été élaborés spécifiquement pour cette démarche; ils ont été validés en comité. L'ensemble des 30 étudiants (cohortes d'automne 2009 et d'hiver 2010) et des 12 professeurs, plus de la moitié des anciens étudiants et 15 des 20 employeurs contactés ont répondu aux questionnaires. Les deux directeurs ont aussi été rencontrés par le comité dans le cadre de la démarche. Enfin, l'information recueillie verbalement par le président lors de ses rencontres avec les employeurs en cours d'année et lors de ses tournées dans les stations de radio complète les données perceptuelles. Le Collège a établi des procédures pour garantir la confidentialité des informations.

Le Collège a aussi analysé des données statistiques provenant du fichier *Collecte de renseignements en provenance du réseau d'enseignement collégial privé* (CORREP) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST)³. Le Collège y a colligé les taux de diplomation et de placement. Pour ce qui est des taux de réussite des cours, le Collège a utilisé ses propres données. Par ailleurs, le Collège a analysé l'ensemble des plans de cours et des examens finaux de la cohorte 2009-2010. Le Collège a utilisé une grille d'analyse de plan de cours et une autre pour les examens pour en faire l'analyse. Enfin, le Collège a pris en compte les données qu'il avait en main concernant les ressources humaines et matérielles de l'établissement, les données qui touchent le recrutement et l'admission des étudiants et celles qui ont trait aux politiques et aux divers aspects de la vie du programme.

Les professeurs ont été consultés à toutes les étapes de la démarche d'évaluation de programme. Ils ont été consultés sur le devis, ont été informés sur la progression des travaux et, avant d'être adopté, le projet de rapport leur a été soumis pour consultation lors d'une rencontre annuelle. Les étudiants (cohorte de l'automne 2009) ont été invités à faire des commentaires sur les résultats obtenus par rapport au questionnaire auquel ils ont répondu. Enfin, les anciens étudiants, à savoir 112 étudiants des cohortes 2007 à 2010, ont aussi été invités à commenter le rapport.

La Commission souligne la qualité de la démarche du Collège. Les données qu'il a recueillies ont été pertinentes et suffisantes pour réaliser une analyse approfondie du programme et pour porter un regard critique sur l'application de sa PIEP. La Commission note notamment la qualité des questionnaires que le comité a élaborés; ces derniers ont amené les professeurs, les étudiants, les anciens étudiants et les employeurs à se prononcer sur les différents aspects du programme. Elle note aussi la représentativité du comité d'évaluation ainsi que la qualité des grilles qui ont servi à examiner les plans de cours et les évaluations finales de cours.

La Commission estime que la démarche du Collège a donné une idée juste du programme évalué et qu'elle a permis de bien traduire la réalité du Collège concernant la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP.

³ Ce ministère a été créé le 19 décembre 2012. Auparavant, l'enseignement collégial était rattaché au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Évaluation du programme

La Commission se prononce sur les résultats et les conclusions de l'établissement sur la qualité du programme évalué. Pour chacun des critères, la Commission fait ses principales constatations, note les points forts et souligne les points à améliorer par rapport à la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence a pour but d'examiner l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et aux attentes des étudiants, et d'apprécier les mécanismes mis en place pour adapter de façon continue le programme à ces besoins.

Le Collège conclut que le programme qu'il offre est pertinent. En effet, selon le Collège, les objectifs du programme sont, dans l'ensemble, adaptés aux besoins du marché du travail. Pour arriver à cette conclusion, il s'appuie sur le taux élevé de placement des finissants et sur les réponses données par la majorité des employeurs et des finissants, ainsi que par l'ensemble des professeurs interrogés lors de l'évaluation du programme. Dans son rapport, le Collège indique que, sur un total de 71 diplômés issus des cohortes 2007-2008 à 2009-2010, 64 ont trouvé un emploi dans le domaine de l'animation radiophonique, dont 45 à temps complet. En outre, le Collège souligne que les quasi-diplômés, soit des étudiants qui ont réussi la presque totalité des cours du programme, s'intègrent bien au marché du travail. Selon les données les plus récentes de CORREP, soit celles de la cohorte 2010-2011, 21 diplômés sur 25 ont trouvé un emploi relié à leurs études, dont 16 à temps complet.

Cependant, les employeurs estiment que la maîtrise du français et de meilleures connaissances générales sont des compétences qui devraient être mieux développées dans le programme. Le Collège explique que certains éléments de compétence du programme actuel les prennent en charge. Il souligne aussi que l'évaluation du français et des connaissances générales font partie des critères de sélection des candidats en plus de souligner les efforts qui sont faits dans ces domaines sur le plan des activités pédagogiques et des activités parascolaires.

La Commission note que le Collège met déjà en œuvre des mesures qui répondent aux attentes des employeurs et des étudiants. Ainsi, dans tous les cours, le français est évalué et les professeurs sont invités à encourager leurs étudiants à développer leur curiosité et leurs connaissances générales. De plus, le Collège a revu les cours de production. Enfin, le Collège envisage de réviser le test d'admission en augmentant les exigences de réussite

pour la partie du test qui porte sur la maîtrise du français et les connaissances générales. La Commission juge que ces actions sont de nature à améliorer la pertinence du programme.

L'analyse du rapport d'autoévaluation et les témoignages recueillis lors de la visite permettent à la Commission de constater que les compétences du programme sont adaptées aux besoins du marché du travail.

La Commission observe que le CRTQ dispose de mécanismes de liaison qui lui permettent de tenir compte des attentes des étudiants et des besoins des employeurs. Pour se tenir informé de l'état du marché et pour s'assurer de l'adéquation de la formation qu'il offre, le Collège peut, en premier lieu, compter sur ses professeurs qui sont tous actifs dans le domaine. Les tournées annuelles du propriétaire dans les stations de radio de la province et le fait que plusieurs stations de radio s'adressent au CRTQ pour recruter des animateurs permettent également au Collège d'être attentif aux besoins du milieu.

Pour garder le contact avec ses anciens étudiants, le Collège utilise les médias sociaux, il les invite au Gala annuel offert aux finissants et le directeur en rencontre plusieurs dans le cadre de ses tournées annuelles. Cela permet au Collège de recevoir de la rétroaction sur la formation que les étudiants ont reçue au CRTQ.

La Commission juge que le programme est pertinent; il répond aux besoins des employeurs et aux attentes des étudiants.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence permet d'examiner le choix de cours en relation avec les compétences à développer, l'articulation de la séquence de cours en fonction de la progression des apprentissages ainsi que la charge de travail des étudiants.

En se basant sur l'analyse des plans de cours (2009-2010) et sur les réponses aux questionnaires données par les étudiants et les professeurs (cohortes 2009 et 2010), le Collège conclut à la cohérence du programme.

Le programme *Animation radiophonique* comporte 12 objectifs qui décrivent clairement les compétences que l'étudiant doit développer. Chaque compétence est développée dans un seul cours. L'analyse que la Commission a faite des plans de cours démontre que les objectifs du programme sont pris en compte dans les cours qui le composent. Signalons que les plans de cours sont standardisés, ce qui contribue à la cohérence et réduit les risques de variabilité occasionnée par des changements de personnel. La Commission a constaté que le CRTQ a augmenté le temps consacré aux aspects techniques dans les cours

de production radio, ce qui rejoint les attentes des employeurs et des étudiants et améliore ainsi la cohérence du programme. La capacité de faire de la production commerciale est un élément de compétence qui figure sous des formes différentes dans plusieurs objectifs du programme et il est pris en charge dans plusieurs cours. Par ailleurs, elle note que le Collège a adopté un horaire de cours (pas de cours le vendredi) pour permettre aux étudiants de travailler dans des stations de radio et ainsi prendre de l'expérience.

Les professeurs et les étudiants (actuels et anciens) estiment que les cours sont ordonnés de façon à tenir compte de la progression des apprentissages et que leur agencement est équilibré dans chacune des deux sessions du programme. La Commission abonde dans le même sens.

La rencontre de la Commission avec un groupe d'étudiants démontre que la charge de travail ne pose pas de problème. Globalement, les étudiants estiment que celle-ci est importante, mais qu'elle correspond à ce que les plans de cours indiquent. Ils considèrent que les professeurs et les plans de cours les informent bien sur les exigences propres à chaque cours, sur la manière dont ils sont évalués et sur la charge de travail personnel.

La Commission juge que le programme est cohérent.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Ce critère permet d'évaluer l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs des cours et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants, de même que l'encadrement des étudiants et la disponibilité des professeurs.

Le Collège conclut, en se basant sur son analyse de plans de cours et sur les réponses des étudiants et des professeurs interrogés dans le cadre de l'autoévaluation, que la qualité des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants est une force du programme.

La Commission observe que le Collège a fait le choix d'accorder une place prépondérante à l'aspect pratique dans les cours. Ainsi, ceux-ci comportent généralement une partie pratique plus importante que la partie théorique. La Commission a pu constater que les méthodes pédagogiques sont adaptées aux compétences du programme et qu'elles tiennent compte des caractéristiques des étudiants. Parmi les méthodes utilisées, citons les exercices faits en studio ou encore le fait, pour un étudiant, d'accompagner un professeur sur son lieu de travail afin de se placer en situation réelle de travail. Les étudiants rencontrés, comme ceux interrogés lors de l'autoévaluation du Collège, se sont montrés très satisfaits des méthodes pédagogiques utilisées dans leurs cours ainsi que de l'encadrement que leur apportent les professeurs.

La Commission juge que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont adéquats.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Ce critère a pour but d'évaluer si les différentes ressources sont suffisantes pour assurer le bon fonctionnement du programme. Il concerne principalement le nombre de professeurs et leurs compétences. Il touche également la contribution du personnel technique, l'adéquation des aménagements (locaux, plateaux, laboratoires, etc.) et des équipements en fonction des besoins du programme.

En s'appuyant sur les résultats des questionnaires faits auprès des professeurs, des étudiants, des diplômés et des employeurs et sur l'inventaire des ressources matérielles disponibles dans l'établissement, le Collège est parvenu à la conclusion que les ressources humaines sont une des forces du programme et que les ressources matérielles sont globalement adéquates, mais que les problèmes techniques qui touchent l'un des studios et la difficulté d'avoir de l'assistance technique pour faire l'entretien des quatre studios constituent des défis pour le Collège.

Les cours sont donnés par les deux directeurs du Collège et par des chargés de cours. Ces derniers possèdent à la fois une formation et une expérience professionnelle pertinentes. Le Collège précise, dans son rapport, les critères sur lesquels il se base pour engager ses professeurs, à savoir l'expérience dans le domaine, leur engagement à l'égard de la tâche d'enseignement et leur disponibilité envers les étudiants. Par ailleurs, un technicien spécialisé en informatique, que le Collège partage avec le Collège Bart, assure le maintien du matériel informatique. Cependant, lors de son autoévaluation, la direction a soulevé la difficulté d'avoir des ressources techniques pour entretenir les quatre studios du CRTQ. Pour remédier à cette difficulté, un des directeurs du Collège a pris en charge l'entretien et la surveillance de l'état des studios. Le Collège a constitué un inventaire de pièces de remplacement et il fait lui-même certaines réparations de manière à ne pas interrompre la formation. La Commission a constaté que ces actions ont amélioré le maintien des équipements du Collège.

Pour donner sa formation, le CRTQ dispose de quatre studios dont le système de mise en ondes correspond aux normes de l'industrie et de deux classes, dont l'une est équipée d'un tableau interactif. Le Collège possède une importante médiathèque et son système *Dalet* comporte plus de 6 000 chansons. Dans les actions entreprises pour faire suite à l'autoévaluation du programme, le Collège projette de renouveler un de ses studios. Il en possède un neuf et deux des trois autres fonctionnent encore bien.

Comme le Collège, la Commission considère que les ressources répondent généralement aux besoins du programme. Elle l'encourage à poursuivre les mesures mises en œuvre et à mettre en place celle qu'il a prévue pour améliorer les ressources.

La Commission juge que les ressources humaines, matérielles et financières répondent aux besoins du programme.

L'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages)

Ce critère porte sur la maîtrise par les diplômés des compétences visées par le programme et sur la réussite des étudiants.

Selon le Collège, la mise en œuvre du programme est efficace. Sa conclusion repose sur l'analyse qu'il a faite des plans de cours, des instruments d'évaluation, des enquêtes réalisées auprès des étudiants et des professeurs (cohortes 2009-2010) ainsi que de l'analyse des taux de réussite et de diplomation.

Comme le Collège, la Commission considère que les mesures de recrutement et de sélection permettent au CRTQ d'admettre et de former des étudiants motivés et capables de réussir dans le programme. Pour être admis dans le programme, l'étudiant doit répondre aux exigences du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), c'est-à-dire qu'il doit avoir interrompu ses études depuis au moins un an et soit détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, soit avoir une expérience pertinente ou jugée suffisante par le Collège. Le Collège se réserve le droit de déterminer des conditions particulières de sélection. Ainsi, l'étudiant doit de plus se soumettre à des tests de français, d'anglais et de connaissances générales en plus de passer une entrevue. La Commission souligne la qualité de la procédure d'admission.

Le Collège considère que, dans la majorité des cas, les instruments d'évaluation finale de cours permettent de mesurer l'atteinte des objectifs selon les standards. De son côté, après avoir analysé l'ensemble des plans de cours et des évaluations finales de cours de la session d'automne 2011, la Commission est arrivée à la conclusion que les examens finaux sont conformes à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et que les évaluations finales de cours permettent de mesurer l'atteinte des objectifs selon les standards. Toutefois, la Commission a constaté que, comme les deux volets du cours *Rédaction et narration publicitaires* sont enseignés et évalués par deux professeurs, il y a un risque que l'étudiant réussisse le cours sans avoir démontré qu'il maîtrisait l'ensemble des éléments de la compétence du cours. Le Collège s'engage à ce qu'une évaluation synthèse regroupant les deux volets du cours soit mise en place, ce que la Commission l'encourage à faire.

Par ailleurs, lors de son analyse des plans de cours, la Commission a remarqué que certains professeurs interdisent l'accès à l'examen final aux étudiants qui se sont absents à trois reprises ou plus. La Commission juge que cette mesure pourrait nuire à l'équité de l'évaluation en empêchant un étudiant de démontrer qu'il maîtrise la compétence du cours. C'est pourquoi elle *suggère* au CRTQ de corriger cette pratique comme il s'est engagé à le faire.

Le Collège est satisfait du taux de réussite dans les cours du programme (2008 à 2010), qui varie entre 83 % et 99 %; dans 11 des 12 cours, le taux est au-dessus de 90 %. Le Collège indique que les étudiants qui éprouvent des difficultés reçoivent de l'aide individuelle. Pour ce qui est du taux de diplomation, le Collège le juge satisfaisant. Entre 2007 et 2011, le taux a varié entre 60 % et 76 %. La Commission a noté une nette augmentation entre le taux de diplomation des cohortes 2007-2008 et celui des cohortes 2009-2010. Ce taux a été maintenu pour les cohortes 2010-2011. Le rapport du Collège et les témoignages recueillis lors de la visite, font état du fait que certains finissants sont engagés dans des stations de radio à l'extérieur de Québec avant l'évaluation finale de tous leurs cours. La Commission note que, afin de favoriser la diplomation de ses finissants, le Collège permet à ces derniers de faire leurs examens finaux à distance en s'assurant que ces examens permettent d'attester l'atteinte individuelle des objectifs selon les standards.

La Commission juge que le programme est généralement efficace.

La qualité de la gestion du programme

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Ce critère permet entre autres de considérer les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs ainsi que l'encadrement pédagogique.

Selon le Collège, le partage des responsabilités favorise une gestion efficace du programme. Le propriétaire s'occupe de la gestion générale du Collège et du programme (finances, équipement, etc.) alors que le directeur général traite les questions pédagogiques et administratives courantes, gère les dossiers étudiants et recrute les professeurs. La Commission juge que les structures de gestion sont clairement définies et qu'elles sont appropriées à la taille de l'établissement. Elle a aussi pu constater qu'il existe un climat convivial entre les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement du programme. Le Collège a adopté une politique de «porte ouverte» envers tous, membres du personnel et étudiants. Le Collège offre un certain support pédagogique aux professeurs, notamment en

les aidant dans l'élaboration des plans de cours et des outils d'évaluation et en mettant en place un système de mentorat pour encadrer les nouveaux professeurs, ce que la Commission l'encourage à poursuivre. Cependant, le Collège n'offre pas de perfectionnement aux professeurs. Le Collège indique dans son rapport qu'il fait deux réunions par année de l'ensemble de ses professeurs au cours desquelles les questions pédagogiques sont abordées. La Commission encourage le Collège à améliorer la concertation sur les questions pédagogiques entre la direction et l'ensemble des personnes concernées par le programme.

L'évaluation des professeurs se fait à la fin de chaque cours à partir d'un questionnaire complété par les étudiants. Cette évaluation prend la forme de commentaires qui sont transmis directement aux professeurs sans que le Collège ne s'assure de la confidentialité des étudiants. Lors de la visite, le Collège a mentionné son intention de mieux encadrer l'évaluation des professeurs. La Commission invite le Collège à mieux structurer le processus d'évaluation des professeurs et d'assurer la confidentialité des étudiants.

Le programme est expliqué aux étudiants lors de leur admission au Collège. De leur côté, les professeurs sont informés sur le programme et, plus particulièrement, sur le cours qu'ils donneront lors de leur embauche.

La Commission juge que la gestion du programme est généralement efficace.

La Commission constate que l'évaluation que le CRTQ a faite lui a permis de relever les points forts du programme et les points à améliorer. Parmi les points forts, le Collège souligne la pertinence du programme, la qualité des ressources humaines, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants et l'atmosphère du Collège. Pour ce qui est des améliorations à apporter au programme, le Collège a surtout insisté sur l'importance d'améliorer la formation en production radio. Il a aussi soulevé la préoccupation du Collège par rapport à l'état de l'équipement et à la difficulté d'obtenir de l'assistance technique. Enfin, il a signalé qu'il reste des efforts à faire pour améliorer l'appropriation du programme par l'ensemble des professeurs et pour s'assurer que les évaluations se font dans le respect de la PIEA. Le Collège a établi quatre pistes d'action en lien avec ces points à améliorer.

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a proposés et la PIEP de l'établissement, la Commission juge que le programme est de qualité.

Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation du programme

Le Collège a produit un plan d'action en lien avec l'autoévaluation de son programme Animation radiophonique. Le plan comprend les actions adoptées par le Collège, il indique les personnes responsables de leur mise en œuvre et il inclut un échéancier. Les actions envisagées par le Collège devraient contribuer à l'amélioration de la qualité du programme.

La visite a permis de constater que le Collège avait déjà mis en œuvre les mesures adoptées. Il a notamment modifié la mise en œuvre du programme afin d'offrir une meilleure formation en production radio.

Évaluation de l'application de la politique

Le regard critique posé par le Collège radio télévision de Québec inc. permet d'examiner la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP et permet également de vérifier si la politique est bien adaptée à la situation particulière de l'établissement.

Conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. L'examen de la conformité vérifie si l'exercice des responsabilités respecte la politique institutionnelle d'évaluation de programme (PIEP) et si l'évaluation de programme se déroule selon le processus et les critères prévus dans la politique.

Le Collège conclut qu'il a réalisé l'évaluation de son programme, *Animation radiophonique*, conformément aux modalités établies dans la PIEP, ce que la Commission a été à même de constater.

La Commission constate que le système d'information de l'établissement a été utilisé comme prévu dans la politique. En effet, l'évaluation du programme a reposé sur une variété de données documentaires, statistiques et perceptuelles qui portent sur les différentes dimensions du programme.

La Commission note que les responsabilités liées au processus d'évaluation ont été assumées selon les prescriptions de la PIEP. En effet, le Collège a constitué un comité dont la composition était conforme à la politique. Comme établi dans la PIEP, le comité a élaboré un devis qui respectait les balises de la politique qu'il a soumis aux professeurs avant de le faire adopter par le conseil d'administration. L'évaluation du programme a été faite comme prévu. En effet, le programme a été évalué selon les six critères prescrits, les instruments de collecte des données ont été élaborés et validés comme prévu, la participation des personnes et des instances concernées a été conforme. Ainsi, les professeurs ont été consultés à toutes les étapes de la démarche d'évaluation de programme. De plus, outre les professeurs, les étudiants et les employeurs ont été consultés sur la mise en œuvre du programme. Enfin, le rapport a été rédigé selon les balises de la politique et il a fait l'objet de consultation auprès des professeurs et des étudiants avant son adoption par la direction du Collège.

Bref, la Commission peut conclure que les intervenants mentionnés dans la politique ont exercé leurs responsabilités tel que prévu et que le processus d'évaluation s'est déroulé conformément aux modalités prévues à la PIEP.

En conclusion, la Commission juge, comme le Collège, que l'application de la PIEP faite par le Collège radio télévision de Québec inc. a été conforme aux dispositions de sa politique. Elle note qu'il ne prévoit pas modifier sa PIEP à court terme.

Efficacité

L'examen de l'efficacité vérifie si les résultats attendus par l'application de la politique sont atteints. Le Collège aura vérifié si l'application de sa politique est propre à soutenir la prise de décisions relatives à la gestion du programme, si elle a un impact sur son amélioration et si l'évaluation conduit à un diagnostic juste et précis de l'état du programme.

Selon le Collège, l'ensemble des objectifs de sa politique a été atteint et en particulier celui d'assurer la qualité de la formation par une amélioration continue du programme.

Le Collège considère que la PIEP s'est avérée être un guide efficace en lui permettant de porter un diagnostic juste et précis de l'état du programme. La Commission note que le Collège a réalisé une évaluation approfondie du programme qui l'a conduit à en relever les forces et les aspects à améliorer. Elle souligne que le Collège s'est appuyé sur des données pertinentes et suffisantes et elle note la qualité des questionnaires que le comité a élaborés; ces derniers ont amené les professeurs, les étudiants, les anciens étudiants et les employeurs à se prononcer sur les différents aspects du programme. Elle note aussi la qualité des grilles qui ont servi à examiner les plans de cours et les évaluations finales. Le Collège indique que l'application de sa politique l'a amené à apporter des améliorations au programme, notamment en renforçant la formation en production radio.

En conclusion, la Commission juge que l'application de la PIEP a été efficace : l'évaluation du programme *Animation radiophonique* a conduit à un diagnostic juste et précis de l'état du programme, et a permis à l'établissement d'en relever les points à améliorer et d'entreprendre des actions en conséquence.

Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation de l'application de la PIEP

Le Collège n'a pas inclus d'action à la suite de l'autoévaluation de l'application de sa PIEP puisqu'il a jugé que l'application avait été conforme et efficace.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Animation radiophonique* (NWY17) du Collège radio télévision de Québec inc. est de qualité. De plus, elle juge que l'application faite par le Collège de sa politique institutionnelle d'évaluation de programme lors de l'évaluation de son programme *Animation radiophonique* a été conforme et efficace.

Au nombre des points forts du programme, la Commission relève l'adaptation du programme aux besoins du marché du travail. Le Collège garde des contacts fructueux avec le milieu professionnel et avec ses anciens étudiants, et cela, sur une base annuelle. La cohérence du programme, les méthodes pédagogiques stimulantes, la disponibilité et l'encadrement offerts par les professeurs aux étudiants, le taux de réussite dans les cours, le taux de placement, la satisfaction des étudiants et la gestion efficace du programme constituent d'autres forces du programme. Toutefois, bien que la Commission juge que l'évaluation des apprentissages est globalement de qualité, elle a suggéré au Collège de prendre une mesure pour que cesse la pratique d'interdire l'accès à l'évaluation finale de cours aux étudiants qui se sont absentés à trois reprises ou plus. La Commission invite également le Collège à structurer le processus d'évaluation des professeurs pour assurer la qualité de l'enseignement.

La Commission conclut que les travaux d'évaluation du programme *Animation radiophonique* ont été faits dans le respect de la PIEP. Le système d'information a été utilisé comme prévu dans la politique, le processus d'évaluation a été conduit en conformité avec la politique et les responsabilités liées à l'évaluation de programme ont été exercées conformément à la politique. Les travaux d'évaluation ont également été conduits avec efficacité, permettant au Collège de poser un diagnostic juste et précis de l'état du programme.

Le Collège a produit un plan d'action qui comprend des mesures qui devraient contribuer à l'amélioration de la qualité du programme.

La Commission estime que la démarche menée par le Collège radio télévision de Québec inc. lui a permis d'avoir une idée juste du programme et de traduire la réalité de l'établissement concernant la conformité et l'efficacité de l'application de la PIEP.

Suites

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Animation radiophonique* (NWY.17) et de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation de programme, le Collège souscrit à l'analyse de la Commission. Le Collège a formulé des commentaires dont elle a tenu compte dans la version définitive du rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Michel Lauzière, président